



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Territoire de Belfort 90

ARRÊTÉ N° 2024 - 72 PORTANT OUVERTURE DE POSTES AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE AU GRADE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL ET RÉDACTEUR PRINCIPAL AVEC EXAMEN

Le Président,

VU

- Le Code Général de la Fonction Publique ;
- Le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 portant formation d'intégration et de professionnalisation ;
- Le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, et notamment, son article 9 ;
- Le décret 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Les arrêtés n° 2020-23 et 2020-24 du 12 mars 2020 portant liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade de rédacteur ;
- L'arrêté n° 2021-62 du 29 juillet 2021 portant Lignes Directrices de Gestion du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort ;

CONSIDÉRANT

- La proportion de nominations susceptibles d'être prononcées à raison **d'un recrutement pour deux nominations** intervenues dans la collectivité ou l'établissement ou l'ensemble des collectivités ou établissements affiliés à un centre de gestion,
- Les recrutements de fonctionnaires intervenus dans le cadre d'emplois de rédacteur au sein de l'ensemble des collectivités affiliées (Annexe 1),
- Le nombre de postes non consommés des précédentes promotions internes de rédacteur au titre de l'article 8 I et 8 II du décret 2012-924 du 30 juillet 2012,

ARRETE

Article 1 : Les inscriptions pour la session de promotion interne 2024 au grade de rédacteur territorial au titre de l'article 8 I du décret 2012-924 du 30 juillet 2012 précité, soit à l'attention des adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe, qui justifient de plus de 10 ans de services effectifs dont 5 ans dans le cadre d'emploi sont ouvertes pour **10 postes**.

Article 2 : Les inscriptions pour la session de promotion interne 2024 au grade de rédacteur territorial au titre de l'article 8 II du décret 2012-924 du 30 juillet 2012 précité, soit à l'attention des adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe ou de 2^{ème} classe, qui justifient de plus de 8 ans de services

effectifs dont 4 ans dans les fonctions de secrétaires de mairie d'u
habitants sont ouvertes pour **17 postes**.

La répartition du nombre global de postes obtenus entre le premier grade et le deuxième grade sera effectuée par le Président du Centre de Gestion compte tenu du nombre de dossiers présentés sur chaque grade.

Article 3 : Les formulaires d'inscription à la promotion interne peuvent être remis sur simple demande de l'autorité territoriale adressée à vgaspard@cdg90.fr ou au 03 84 57 65 78 à compter du **mardi 3 septembre 2024**

La date limite de dépôt des formulaires d'inscription est fixée au lundi 30 septembre 2024 (cachet de la poste faisant foi) ou en cas de dépôt au CDG90 le lundi 30 septembre 2024 jusqu'à 17h dernier délai.

Les dossiers dûment complétés et signés par l'autorité territoriale et l'agent proposé comprenant les pièces exigées devront être postés ou déposés jusqu'à cette date au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort 29 Boulevard Anatole France CS 40322 – 90006 BELFORT Cedex.

Tout dossier déposé ou posté hors délai ou insuffisamment affranchi sera rejeté. De la même façon, tout dossier réceptionné de façon dématérialisée, notamment par courriel, sera rejeté.

Les pièces à joindre impérativement aux dossiers de promotion interne sont mentionnées dans le dossier d'inscription.

Article 4 : Seuls peuvent être présentés à la promotion interne, les fonctionnaires remplissant les conditions fixées par le statut particulier du grade concerné au 1 janvier 2024 et ayant obligatoirement accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation.

Article 5 : Les listes d'aptitudes seront établies par le Président du Centre de Gestion du Territoire de Belfort pour les collectivités affiliées.

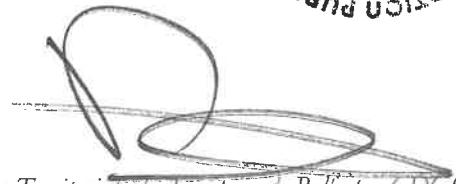
Article 6 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 7 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort et publié.

Belfort, le 21 août 2024

Le Président,

Romuald ROICOMTE



Promotion Interne Rédacteur 2024

Recensement des nouveaux postes

Nom Prénom	Collectivités	Mouvement	Date	Grade
DE LATTIN Christine	CCST	Concours	01/04/2020	Rédacteur
FERRARE Muriel	GRANDVILLARS	Concours	01/09/2020	Rédacteur
FLURY Aude	REPPE	Concours	01/07/2020	Rédacteur
GRILLON Marie-Ange	CHATENOIS LES FORGES	Mutation	01/02/2020	Rédacteur
MOULIN Amandine	CCAS BELFORT	Concours	16/05/2022	Rédacteur
PECHIN Florence	CCAS BELFORT	Mutation	01/11/2021	Rédacteur
PENT Marie-Hélène	CHATENOIS LES FORGES	Mutation	06/01/2020	Rédacteur
SIMON Pierre	SDIS90	Concours	01/04/2022	Rédacteur
MULLER Maryline	VECEMONT	Concours	20/03/2020	Rédacteur principal 2e classe
GILLET Corinne	SYNDICAT EAUX GIROMAGNY	Mutation	30/09/2020	Rédacteur
JUHASZ Elisabeth	SDIS90	Mutation	01/09/2022	Rédacteur principal 2e classe
ROGNON Céline	TREVENANS	Mutation	07/05/2023	Rédacteur principal 1ère classe
JESUS Sophie	CDG90	Mutation	01/10/2022	Rédacteur
ROBERT Sophie	CHATENOIS LES FORGES	Mutation	01/01/2023	Rédacteur
SERRA Olivier	CCVS	Mutation	19/04/2023	Rédacteur principal 1ère classe
REYNAUD Mireille	SMICTOM	Mutation	21/11/2022	Rédacteur
MILLET Emilie	ELOIE	Mutation	17/10/2022	Rédacteur
CASSAGNE Florence	SMIBA	Mutation	01/09/2023	Rédacteur principal 1ère classe

= 9 POSTES